

L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ?

Colloque international

CIEP, 12-14 juin 2014

Fiche documentaire

CAMBODGE

Cette fiche sur le système éducatif du Cambodge a été réalisée à l'occasion du colloque « L'éducation en Asie en 2014 : quels enjeux mondiaux ? » organisé par la Revue internationale d'éducation de Sèvres. Les informations retenues sont issues principalement de sources institutionnelles ; les références sont données en fin de document.

Quelques données statistiques sont mentionnées dans ce document mais une synthèse concernant 14 pays d'Asie fait le point plus précisément sur les données statistiques par pays. Par ailleurs, les références bibliographiques concernant le Cambodge se trouvent dans la sélection réalisée pour le colloque. Ces deux documents sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ciep.fr/revue-internationale-deducation-sevres/education-en-asie-en-2014-quels-enjeux-mondiaux>

Sylvaine Herold, avec Hugo Nicolaus (mars 2013, mai 2014).

Religion(s) 96,9 % de **bouddhistes**, 1,9 % de musulmans, 0,4 % de chrétiens et 0,8 % autres (2008).

Langues et groupes ethniques La langue officielle est le **Khmer**, parlé par plus de 95 % de la population. 90 % des Cambodgiens sont d'origine khmère, 5 % d'origine vietnamienne, 1 % d'origine chinoise et les 4 % restants sont issus d'autres groupes ethniques minoritaires (cham, lao, thaï, etc.).

Nature du système scolaire Le système scolaire cambodgien est historiquement **très centralisé**. Depuis quelques années, le Cambodge a officiellement adopté une **politique de décentralisation** du système éducatif, mais sa mise en œuvre s'avère difficile, en raison du manque de compétences locales et d'une tradition de gestion hiérarchique et centralisée.

Ministère(s) en charge de l'éducation Enseignement professionnel Le **ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports** administre l'ensemble du système scolaire cambodgien et exerce son autorité à quatre niveaux : au niveau central, au niveau des provinces (24 bureaux provinciaux) et des municipalités, au niveau des districts (193 bureaux de district) et au niveau des écoles elles-mêmes. Les établissements du secondaire inférieur sont pris en charge au niveau des districts et ceux du secondaire supérieur au niveau provincial et municipal.

Le **Conseil suprême national pour l'éducation**, présidé par le premier ministre, a depuis 2007 la charge de préparer les politiques stratégiques de long terme, d'évaluer les besoins et de collecter les données liées au secteur éducatif.

En 2006, trois comités ont été chargés des **questions curriculaires** : *Education Material Approval Board*, *Standards Reference Group* et *Life Skills Working Group*.

La **formation professionnelle** d'État est à la charge du ministère du travail et de la formation professionnelle. Les ONG et les entreprises privées, avec leurs structures de formation professionnelle, jouent également un rôle important.

Objectifs affichés Grands principes Priorités

La **Constitution de 1993** (articles 65 et suivants) indique que: « L'État doit protéger et renforcer les droits des citoyens à une éducation de qualité à tous niveaux et doit prendre les mesures appropriées pour que tous les citoyens y aient accès».

Objectifs affichés Grands principes Priorités

La **Constitution de 1993** (articles 65 et suivants) indique que: « l'État doit protéger et renforcer les droits des citoyens à une éducation de qualité à tous niveaux et doit prendre les mesures appropriées pour que tous les citoyens y aient accès » ; « l'État doit fournir une éducation primaire et secondaire à tous les citoyens dans des écoles publiques (...) pour un minimum de neuf ans ».

Une **loi (Royal Kram) de janvier 1996** établit le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

La **loi sur l'éducation (2007)** stipule que tous les citoyens ont le droit à une éducation de qualité de neuf années au moins dans des écoles publiques gratuites. Le ministère de l'éducation doit préparer progressivement les politiques et plans stratégiques pour que ce droit devienne une réalité pour les citoyens.

Le **plan stratégique pour l'éducation 2006-2010** a identifié trois thèmes d'intervention prioritaires : assurer un accès équitable à l'éducation, améliorer la qualité et l'efficacité des services éducatifs, et le développement institutionnel et la formation pour la décentralisation.

Le **plan stratégique pour l'éducation 2009-2013** a fixé comme objectifs le développement de curricula nationaux et la fourniture de manuels scolaires dans l'ensemble du pays.

Un nouveau plan stratégique a été adopté pour la période 2009-2013 (voir la section « réformes en cours »).

Articulation primaire secondaire supérieur

L'**enseignement obligatoire** dure neuf ans (de 6 à 15 ans) et comprend l'école primaire et le secondaire inférieur.

L'enseignement primaire dure six ans. Près de 93 % des enfants âgés de 6 à 11 ans sont inscrits (2009), contre 81 % en 2005. Les progrès ont surtout été visibles dans les zones rurales et chez les filles. Mais des **difficultés** persistent : environ 10 % des enfants entrant au primaire sont âgés de plus de 6 ans ; les redoublements sont fréquents ; et le taux de survie au primaire est faible (66 %). L'enseignement secondaire est divisé en deux fois trois ans (secondaire inférieur et secondaire supérieur).

Secondaire inférieur : 34,8 % des enfants âgés de 12 à 14 ans y sont inscrits (2008). Bien qu'encore très éloignée des objectifs nationaux (39 % en 2008), l'expansion de ce secteur a été significative, même si certaines **zones rurales** ne sont pas équipées d'écoles secondaires.

En fin de secondaire inférieur, les élèves peuvent choisir de s'orienter vers des **formations techniques et professionnelles**, dont la durée varie de un à trois ans. Ce secteur est encore peu développé.

L'entrée dans le **secondaire supérieur** est conditionnée par la réussite à un **examen national**, sanctionné par l'obtention du diplôme « d'éducation de base ». Le taux de réussite à cet examen est élevé (94,8 % en 2008).

Secondaire supérieur : seuls 14,8 % des jeunes âgés de 15 à 18 ans y sont inscrits (2009). La participation des filles progresse, mais est toujours inférieure à celle des garçons.

Enseignement supérieur : l'entrée dans l'enseignement supérieur est conditionnée par la réussite à l'**examen national** en fin de secondaire supérieur (le baccalauréat). Le nombre d'établissements augmente rapidement. En 2010-2011, 97 établissements d'enseignement supérieur (38 publics et 59 privés) accueilleraient plus de 200 000 étudiants. Le système d'enseignement supérieur actuel repose en grande partie sur le secteur privé.

Public / privé

La part des **écoles privées** est faible pour l'enseignement de base : elle concerne au niveau primaire 1,2 % des élèves, 2,8 % dans le secondaire inférieur et 4,9 % dans le secondaire supérieur.

L'**offre privée pour le supérieur** ne cesse de croître, mais on note des problèmes de qualité. Le secteur privé est aujourd'hui majoritaire : sur 97 établissements supérieurs, 59 sont privés.

Coût aux familles

L'**école publique** est gratuite à tous les niveaux, mais des frais de scolarité peuvent être demandés aux familles (pour payer l'uniforme obligatoire, les fournitures scolaires, etc.) et, parfois, des frais d'inscription pour participer aux dépenses de fonctionnement des écoles. De plus, des frais additionnels non officiels sont souvent collectés par les enseignants afin de compléter leurs revenus. Cette pratique a été condamnée par le gouvernement qui a déclaré son intention d'abolir tous les paiements non officiels des parents aux enseignants dans sa stratégie 2006-2010. Il reste également à la charge des familles les frais de transport et de repas.

Programmes et curricula

De nouveaux curricula ont été mis en place en 2004.

Outre les matières définies par le curriculum national, les écoles, en partenariat avec les parents, les communautés locales et les ONG, doivent développer et mettre en œuvre des programmes locaux de compétences pour la vie de tous les jours (*Local Life Skills Programmes*).

Matières enseignées au primaire et secondaire inférieur : khmer, mathématiques, identité nationale, morale et responsabilités civiques, connaissances quotidiennes pour participer à la vie de la communauté locale et nationale, nature et principes scientifiques, une langue étrangère

Matières enseignées au secondaire supérieur : même disciplines que celles citées auparavant, avec la mention « avancée » ou « approfondie » ; à cela s'ajoutent des disciplines au choix : sciences (physique, chimie, biologie, ou sciences de la terre et environnement), sciences sociales (morale/civisme, histoire, géographie, ou économie) ; formation professionnelle et technique (nouvelles technologies, comptabilité/commerce, sciences de gestion, tourisme, ou arts).

Enseignants

Les enseignants titulaires ont le statut de **fonctionnaires**.

Formation et conditions de recrutement

- **Enseignants du primaire** : niveau baccalauréat requis (la majorité des enseignants n'ont pas ce niveau actuellement) ;

- **Enseignants du secondaire inférieur** : deux années de formation après le baccalauréat dans l'un des centres provinciaux et régionaux de formation des enseignants (14 semaines de stage pratique, 6 la première année et 8 la seconde) ;

- **Enseignants du secondaire supérieur** : même formation que les enseignants du secondaire inférieur, plus une année de formation à l'Institut national d'éducation (avec quatre semaines de stage pratique) ;

Salaires des enseignants peu incitatif. Ils sont moins bien payés que la moyenne des salaires de l'ensemble des secteurs économiques et que les autres fonctionnaires (Hayden et Martin, 2011). Ils exercent souvent un autre emploi à mi-temps et sont régulièrement absents dans les classes. Malgré des efforts, le nombre de professeurs est encore insuffisant à tous les niveaux.

Temps d'enseignement

Classes à double flux en primaire (cours le matin ou l'après-midi), parfois à triple flux dans les quartiers très peuplés de la capitale. Les cours durent 45 minutes à l'école primaire et 50 minutes dans le secondaire

Réformes en cours ou à venir

Plan « d'Éducation pour tous » (EPT, 2003-2015), dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement : l'objectif fixé est d'atteindre 100 % de taux de scolarisation dans le primaire d'ici 2015.

Le Plan stratégique pour l'éducation 2014-2018 vise à consolider et poursuivre les avancées déjà réalisées au cours des deux périodes précédentes (2006-2010 et 2009-2013), notamment : fournir une éducation de qualité et en lien avec les défis du développement du pays ; favoriser l'accès des plus défavorisés à l'éducation ; assurer une gestion efficace des effectifs du système éducatif à tous les niveaux.

Autres

Ancien protectorat français intégré à l'Indochine française, le Cambodge a calqué son système éducatif sur celui de la France, tant pour l'organisation scolaire qu'universitaire.

Le Cambodge a connu une longue période de **guerre civile** dévastatrice pour le pays à partir de la fin des années 1960. Le système éducatif cambodgien a été complètement détruit et les écoles fermées. Sa **refondation** n'a véritablement repris qu'à partir du milieu des années 1990, avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux.

Le Cambodge est l'un des pays les plus pauvres du Sud-Est asiatique. Malgré des taux de croissance élevés depuis le milieu des années 1990, un tiers de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté absolue, notamment dans les zones rurales. La **pauvreté** est un facteur déstabilisant pour tout le système éducatif cambodgien, affectant le recrutement des enseignants, la qualité des infrastructures scolaires, la qualité du curriculum et le niveau de ressources affectées au système éducatif.

Le Cambodge bénéficie de l'initiative de la Banque mondiale « Fast track » pour l'Éducation pour tous, dont l'objectif est que tous les enfants puissent avoir accès à un cycle complet d'école primaire d'ici 2015.

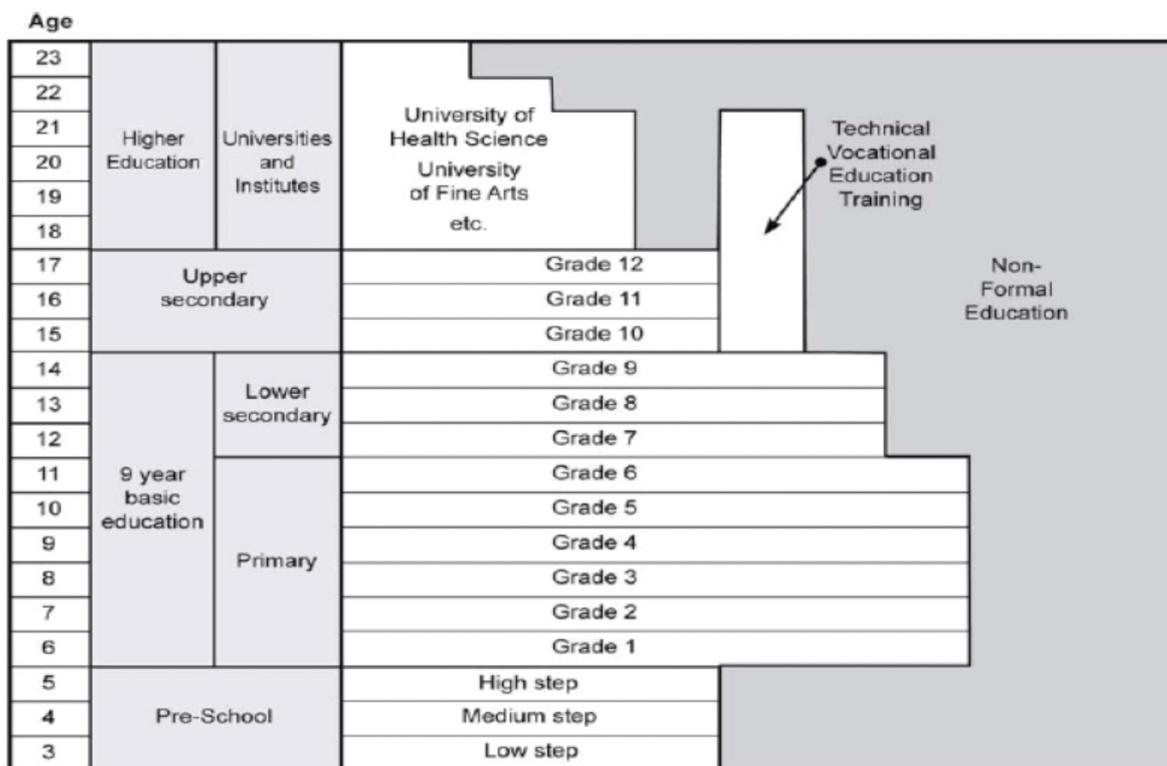
L'intégration prévue du Cambodge à l'ASEAN en 2015 et son désir de devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2030 demande des investissements importants dans l'éducation.

Références bibliographiques

- Central Intelligence Agency, **The World Factbook: Cambodia**, CIA/Washington, avril 2014, fiche disponible sur <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/cb.html>
- UNESCO, International Bureau of Education, **World data on education. VII ed. 2010/11 : Cambodia**, juin 2011, 27 p., disponible sur http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Cambodia.pdf
- UNESCO Institute of Statistics, **Education statistics**, disponible sur <http://www.uis.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=KHM®ioncode=40515>
- Martin Hayden & Richard Martin, **"The Education System in Cambodia: making progress under difficult circumstances"**, in *Education in South-East Asia*, Symposium Books, 2011, p.31-51
- UNESCO Bangkok, **Education Systems in ASEAN + 6 Countries: A comparative Analysis of Selected Educational Issues**, Education Policy Research Series, Discussion Document No. 5, UNESCO Bangkok Office, 2014., disponible sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002267/226757e.pdf>
- Ministry of Education, Youth and Sport, **Education Strategic Plan 2014-2018**, 2014, disponible sur http://www.moeys.gov.kh/en/policies-and-strategies/559.html#.U3HgdYF_vTo

Organisation du système éducatif

Cambodia: structure of the education system (2009)



Source : National Institute of Statistics, Ministry of Planning, August 2009.